



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
001-210104436-20251127-202511D0069-DE
Date de télétransmission : 27/11/2025
Date de réception préfecture : 27/11/2025

Département de l'Ain
Arrondissement Bourg en Bresse

VILLARS LES DOMBES

Date de la séance :
25 Novembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 20
Absents :
Votants : 25

Date de la convocation :
19 Novembre 2025

Domaine
Marché Public
Pour : 25
Contre :
Abstention :

L'an Deux Mil vingt-cinq le 25 Novembre , le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre LARRIEU, Maire.

Monsieur Michel MACON a été élu secrétaire de séance.

PRÉSENTS : P. LARRIEU - F. MARECHAL- I. DUBOIS - M. BIELOKOPYTOFF - A. MARTIN - M. MACON - J. BERTHET - D. VENET- A. DUPERRIER - D. FROMENTIN - L. VIOLA - F. JANET - V. PEYROL - J. SAINT PIERRE- I. VAURES - S. ROGNARD - C. SEMINARA -- J. LIENHARDT - F. CANARD - P. NOBLET

ABSENTS :

E. JACQUAND a donné pouvoir à F. MARECHAL
C. VALET a donné pouvoir à M. MACON
M.A ROUX a donné pouvoir à F. JANET
S. GUEDON a donné pouvoir à P. LARRIEU
S. BAUDIN a donné pouvoir à J. LIENHARDT

S.CLOUPET
D. SEBAI

CONVENTION DE FINANCEMENT DES CLASSES DECOUVERTES 2023-2026 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2026

Par délibération en date du 7 Mars 2023 le conseil municipal a accordé une participation annuelle de la Commune au financement des classes découvertes à hauteur de 25% du montant du séjour, plafonnée à 2 500 €.

Cette participation s'applique à un seul voyage par école, voyage qui peut concerner plusieurs classes, et sans possibilité de report de crédit d'une année sur l'autre (crédits annualisés civillement).

En 2026, l'école élémentaire envisage un projet Classe Verte à la montagne sur le thème du Moyen-Age. A ce titre, 4 classes (CE2 et CM1), soit 107 élèves, bénéficieront d'un séjour de 5 jours à Verrières en Forez (42), dans les montagnes foréziennes du Massif Central.

Ces séjours de 4 nuits sont prévus pour accueillir 2 classes en simultané. Aussi, 2 séjours sont à financer. Le montant total du projet est évalué pour l'ensemble des classes à 29 853 € pour le séjour, et 2 940 € pour le transport. Différentes demandes de soutien financier auprès des Communes du RPI, de l'OCCE de l'Ain, du Sou des écoles ont été déposées. La Région est sollicitée pour le financement du transport.

Après présentation du plan de financement, il est proposé de déroger exceptionnellement au montant plafond accordé et prévu à la convention de financement des classes de découvertes 2023-2026 , et de prendre en charge une partie du coût du séjour à hauteur de : 5 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **DECIDE** de déroger au montant plafonné de prise en charge des classes découvertes et d'accorder exceptionnellement au titre de 2026, une participation de 5 000 €.
- **PRECISE** que les crédits budgétaires nécessaires à la présente seront inscrits au compte 657361 du budget 2026.



Le 26 Novembre 2025
Le Maire,
Pierre LARRIEU